

MAIRIE DU GUE DE VELLUIRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 MAI 2020**

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents : MM. BELY GIRARD Katy, BLONDET Sylvie, BONNIN Florian, BOUCHET Guillaume, DEBAECKER Emmanuel, GABORIT Jonathan, GOMES PIRES Cristina, LECOCQ David, LOUBRY Rudi, MARQUIS Joseph, MARTIN Angelica, METAY Karine, OLONDE Alexandre, SUIRE Charly, TEXIER Sandrine

Secrétaire de Séance : BONNIN Florian

Installation des Conseillers municipaux - les 15 Conseillers élus le 15 mars 2020 au 1^{er} tour étaient présents

Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur Florian BONNIN

Présidence de l'Assemblée : Joseph MARQUIS

Constitution bureau : 2 Assesseurs : Rudi LOUBRY et Charly SUIRE

Élection du Maire à la majorité absolue : Joseph MARQUIS - 1 tour de scrutin

Fixation du nombre de postes d'Adjoints : 4 postes

Élection des Adjoints : tous élus à la majorité absolue - 1 tour de scrutin

1^{er} Adjoint : Emmanuel DEBAECKER

2^{ème} Adjoint : Jonathan GABORIT

3^{ème} Adjointe : Katy BELY GIRARD

4^{ème} Adjointe : Karine METAY

Les conseillers communautaires élus sont : Joseph MARQUIS : Maire et Emmanuel DEBAECKER : 1^{er} Adjoint

Indemnités du Maire et des Adjoints : Voté à l'unanimité

31 % de l'indice 1027 pour le Maire et de 7,25 % de l'indice 1027 pour les quatre Adjoints

Délégations au Maire : Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le Conseil donne à l'unanimité délégation au Maire pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

Désignation des délégués au sein des Commissions :

8 Commissions obligatoires

14 Commissions communales - Président de toutes les commissions : Joseph MARQUIS

1 responsable de chaque commission désigné.

Lecture de la Charte de l'élu local par le Maire élu - distribution à chacun copie de la Charte et des conditions d'exercice des mandats municipaux.

Fixation date prochain Conseil : jeudi 11 juin 2020

Le Procès-Verbal des élections ainsi que le listing complet des Commissions est consultable en Mairie.

Affiché le 29 mai 2020